

CLAIRE D'ASSISE

TESTAMENT

(1) Au nom du Seigneur. Amen.

(2) Entre autres bienfaits que nous avons reçus et que nous recevons chaque jour de notre donateur, le Père des miséricordes, et pour lesquels nous devons davantage rendre des actions de grâces au glorieux Père du Christ, (3) il y a notre vocation, dont nous lui sommes d'autant plus redevables qu'elle est plus parfaite et plus grande. (4) Dès lors l'Apôtre : *Connais ta vocation*¹. (5) Le Fils de Dieu s'est fait pour nous la voie, que par la parole et par l'exemple nous a montrée et enseignée notre très bienheureux père François, son vrai amant et imitateur.

(6) Nous devons donc considérer, sœurs bien-aimées, les immenses bienfaits de Dieu qui nous ont été conférés, (7) mais entre tous, ceux que Dieu a daigné opérer en nous par son serviteur bien-aimé, notre père, le bienheureux François, (8) non seulement après notre conversion, mais même tandis que nous étions dans la misérable vanité du siècle. (9) En effet, alors que le saint lui-même n'ayant encore ni frères ni compagnons, quasi

CLAIRE D'ASSISE

aussitôt après sa conversion, (10) alors qu'il édifiait l'église de Saint-Damien, où totalement visité par la consolation divine il fut poussé à abandonner tout à fait le siècle, (11) en raison d'une grande allégresse et de l'illumination de l'Esprit-Saint, il prophétisa de nous ce que le Seigneur ensuite accomplit.

(12) Montant en effet à cette époque sur le mur de ladite église, il parlait à haute voix en langue française à quelques pauvres qui demeuraient juste à côté : (13) « Venez et aidez-moi au chantier du monastère de Saint-Damien, (14) parce qu'il y aura là des dames dont la vie renommée et la sainte conduite glorifieront notre Père céleste dans toute sa sainte Église ! ».

(15) En cela, nous pouvons considérer la très copieuse bienveillance de Dieu pour nous, (16) Lui qui, à cause de son abondante miséricorde et de sa charité, a daigné, par son saint, parler ainsi de notre vocation et de notre élection. (17) Et ce n'est pas seulement de nous que notre père, le très bienheureux François, prophétisa cela, mais aussi des autres qui devaient venir à la sainte vocation à laquelle le Seigneur nous a appelées.

¹ 1 Co 1, 26.

CLAIRE D'ASSISE

(18) Aussi avec quelle sollicitude et avec quelle application de l'esprit et du corps devons-nous garder les commandements de Dieu et de notre père afin de rendre, avec l'aide du Seigneur, le talent multiplié! (19) Le Seigneur lui-même, en effet, nous a placées comme une forme en exemple et miroir, non seulement pour les autres, mais aussi pour nos sœurs que le Seigneur appellera à notre vocation, (20) pour qu'elles aussi soient un miroir et un exemple pour ceux qui vivent dans le monde. (21) Puisque le Seigneur nous a donc appelées à de si grandes choses qu'en nous puissent se mirer celles qui sont pour les autres un miroir et un exemple, (22) nous sommes tenues de beaucoup bénir et louer Dieu, et de nous fortifier de plus en plus dans le Seigneur pour faire le bien. (23) C'est pourquoi, si nous vivons selon la forme susdite, nous laisserons aux autres un noble exemple et nous acquerrons par un très bref labeur le prix de l'éternelle béatitude.

(24) Après que le très haut Père céleste eut daigné, par sa miséricorde et par sa grâce, éclairer mon cœur pour qu'à l'exemple et selon l'enseignement de notre très bienheureux père François je fasse pénitence, (25) peu après sa conversion, ensemble avec les quelques sœurs que le Seigneur m'avait données peu après ma conversion, je lui promis volontairement obéissance, (26) comme

CLAIRE D'ASSISE

le Seigneur nous avait conféré la lumière de sa grâce par sa vie admirable et son enseignement. (27) Le bienheureux François, prêtant attention au fait que nous étions fragiles et faibles selon le corps et que nous ne refusions toutefois aucune nécessité, aucune pauvreté, aucun labeur, aucune tribulation, même aucun avilissement et aucun mépris du siècle, (28) bien au contraire, que nous les comptions pour grandes délices, comme il nous avait fréquemment examinées d'après les exemples des saints et de ses frères, il se réjouit beaucoup dans le Seigneur ; (29) et ému de pitié à notre égard, il s'obligea vis-à-vis de nous à avoir toujours, par lui et par sa religion, un soin affectueux et une sollicitude spéciale pour nous, comme pour ses frères.

(30) Et ainsi, par la volonté de Dieu et de notre très bienheureux père François, nous allâmes demeurer à l'église de Saint-Damien, (31) où, en peu de temps, le Seigneur par sa miséricorde et par sa grâce nous multiplia, afin que s'accomplît ce que le Seigneur avait prédit par son saint. (32) Car avant cela nous étions restées dans un autre lieu, bien que peu de temps.

(33) Après cela, il nous écrivit une forme de vie, et surtout pour que nous persévérions toujours dans la sainte pauvreté. (34) Et il ne se contenta pas de nous exhorter durant sa vie, par des discours et des exemples nombreux, à l'amour de la très sainte

CLAIRE D'ASSISE

pauvreté et à son observance, mais il nous transmet plusieurs écrits, afin qu'après sa mort nous ne nous en écartions en aucune façon, (35) comme aussi le Fils de Dieu, tant qu'il vécut dans le monde, ne voulut jamais s'écarter de cette sainte pauvreté. (36) Et notre très bienheureux père François, ayant imité ses traces, sa sainte pauvreté qu'il choisit par lui et par ses frères, ne s'écarta d'elle en aucune façon, dans son exemple et son enseignement, tant qu'il vécut.

(37) Moi donc, Claire, servante, quoique indigne, du Christ et des Sœurs Pauvres du monastère de Saint-Damien, et petite plante du saint père, considérant avec mes autres sœurs notre si haute profession et le commandement d'un tel père, (38) et aussi la fragilité des autres, que nous craignons en nous-mêmes après le trépas de notre saint père François, qui était notre colonne, notre unique consolation après Dieu et notre appui, (39) encore et encore nous nous sommes volontairement obligées envers notre dame la très sainte pauvreté, afin qu'après ma mort les sœurs qui sont et qui viendront ne puissent en aucune façon s'écarter d'elle.

(40) Et comme moi-même je me suis toujours appliquée et je fus toujours soucieuse d'observer et de faire observer par les autres la sainte pauvreté, que nous avons promise au Seigneur et à notre père, le bienheureux François, (41) qu'ainsi celles qui me

CLAIRE D'ASSISE

succéderont dans l'office soient tenues jusqu'à la fin d'observer et de faire observer, avec l'aide de Dieu, la sainte pauvreté. (42) Bien plus, pour plus de précautions, je fus soucieuse de faire renforcer notre profession de la très sainte pauvreté, que nous avons promise au Seigneur et à notre bienheureux père, par des privilèges du seigneur pape Innocent, au temps de qui nous commençâmes, et de ses successeurs, (43) afin qu'à aucun moment, nous ne nous écartions en aucune façon d'elle.

(44) C'est pourquoi, les genoux fléchis et l'un et l'autre homme incliné, je recommande toutes mes sœurs, qui sont et qui viendront, à la sainte mère l'Église romaine, au souverain Pontife et en particulier au seigneur cardinal qui a été député à la religion des Frères Mineurs et à nous, (45) afin que,

par amour pour ce Dieu
qui pauvre fut déposé dans une crèche,
pauvre vécut dans le siècle
et nu est resté sur le gibet,

(46) il fasse que toujours son petit troupeau, que le Seigneur Père a engendré dans sa sainte Église par la parole et l'exemple de notre très bienheureux père, saint François, pour suivre la pauvreté et l'humilité de son Fils bien-aimé et de la glorieuse Vierge, sa mère,

CLAIRE D'ASSISE

(47) observe la sainte pauvreté que nous avons promise à Dieu et à notre très bienheureux père, saint François, et qu'en elle il daigne toujours les encourager et les conserver.

(48) Et comme le Seigneur nous donna notre très bienheureux père François comme fondateur, planteur et notre aide dans le service du Christ et en ce que nous avons promis au Seigneur et à notre bienheureux père, (49) lui qui aussi, tant qu'il vécut, fut soucieux de toujours, en parole et en acte, bien nous cultiver et nous encourager, nous sa petite plante, (50) ainsi je recommande et je laisse mes sœurs, qui sont et qui viendront, au successeur de notre très bienheureux père François et à toute la religion, (51) afin qu'ils nous aident à toujours progresser vers le mieux pour servir Dieu, et en particulier pour mieux observer la très sainte pauvreté.

(52) Et s'il arrivait en quelque temps que lesdites sœurs abandonnent ledit lieu et se transfèrent à un autre, qu'elles soient néanmoins tenues, partout où elles seront après ma mort, d'observer la susdite forme de pauvreté que nous avons promise à Dieu et à notre très bienheureux père François.

(53) Toutefois, que celle qui sera dans l'office, aussi bien que les autres sœurs, soit soucieuse et prévoyante, afin qu'autour du

CLAIRE D'ASSISE

lieu susdit, elles n'acquièrent ou ne reçoivent de terre, sinon autant que l'exige l'extrême nécessité pour un jardin à culture de légumes. (54) Et si de quelque part, pour l'honnêteté et le retrait du monastère, il fallait avoir plus de terre hors de l'enceinte du jardin, qu'elles ne permettent pas que soit acquis ni même qu'elles ne reçoivent pas plus, sinon autant que l'exige l'extrême nécessité. (55) Et que cette terre ne soit absolument pas travaillée ni semée, mais qu'elle demeure toujours en friche et inculte.

(56) J'avertis et j'exhorte dans le Seigneur Jésus Christ toutes mes sœurs, qui sont et qui viendront, à toujours s'appliquer à imiter la voie de la sainte simplicité, de l'humilité, de la pauvreté et aussi l'honnêteté d'une sainte conduite, (57) comme dès le commencement de notre conversion nous l'ont enseigné le Christ et notre très bienheureux père, le bienheureux François. (58) Par cela, non pas à cause de nos mérites, mais par la seule miséricorde et la grâce du donateur, le Père des miséricordes lui-même répandit une odeur de bonne renommée, tant pour ceux qui sont loin que pour ceux qui sont proches. (59) Et vous aimant les unes les autres de la charité du Christ, l'amour que vous avez au-dedans, montrez-le au-dehors par des actes, (60) afin que, provoquées par cet exemple, les sœurs croissent toujours dans l'amour de Dieu et la charité mutuelle.

CLAIRE D'ASSISE

(61) Je prie aussi celle qui sera dans l'office des sœurs de s'appliquer à être devant les autres par ses vertus et ses saintes mœurs plus que par son office, (62) de telle façon que les sœurs, provoquées par son exemple, n'obéissent pas tant à cause de son office, mais plutôt par amour. (63) Qu'elle soit aussi prévoyante et discrète envers ses sœurs, comme une bonne mère à l'égard de ses filles, (64) et en particulier qu'avec les aumônes que le Seigneur donnera, elle s'applique à les pourvoir, chacune selon sa nécessité. (65) Qu'elle soit aussi tellement bienveillante et accessible qu'elles puissent avec assurance manifester leurs nécessités (66) et recourir à elle à toute heure avec confiance, comme il leur semblera expédient, tant pour elles que pour leurs sœurs.

(67) Quant aux sœurs qui sont sujettes, qu'elles se rappellent que, à cause de Dieu, elles ont renoncé à leurs volontés propres. (68) Dès lors je veux qu'elles obéissent à leur mère, comme elles l'ont promis au Seigneur, d'une volonté spontanée, (69) afin que leur mère, voyant la charité, l'humilité et l'unité qu'elles ont entre elles, porte plus légèrement tout le fardeau qu'elle supporte en raison de son office, (70) et que ce qui est pénible et amer, à cause de leur sainte conduite, soit pour elle changé en douceur.

CLAIRE D'ASSISE

(71) Et parce que resserrés sont la voie et le sentier, et qu'étroite est la porte par laquelle on va et on entre dans la vie ², peu nombreux sont ceux qui marchent et entrent par elle. (72) Et s'ils sont quelques-uns qui pour un temps y marchent, très peu sont ceux qui y persévèrent. (73) Mais bienheureux ceux à qui il fut donné d'y marcher et de *persévérer jusqu'à la fin* ³.

(74) Prenons donc garde, si nous sommes entrées dans la voie du Seigneur, à nous en écarter en aucune façon en aucun temps, par notre faute et par ignorance, (75) afin de ne pas faire injure à un tel Seigneur, à la Vierge sa mère, à notre père, le bienheureux François, à l'Église triomphante et même militante. (76) Il est écrit en effet : *Maudits ceux qui s'écartent de tes commandements* ⁴.

(77) *C'est pourquoi je fléchis les genoux devant le Père de notre Seigneur Jésus Christ* ⁵, afin que par l'appui des mérites de la glorieuse Vierge sainte Marie, sa mère, de notre très bienheureux père François et de tous les saints, (78) le Seigneur lui-même, qui a donné un bon commencement, donne l'accroissement, donne aussi la persévérance finale. Amen.

² Cf. Mt 7, 14.

³ Mt 10, 22

⁴ Ps 118, 21.

⁵ Eph 3, 14.

CLAIRE D'ASSISE

(79) Cet écrit, pour qu'il soit mieux observé, je vous le laisse, à vous mes sœurs très chères et bien-aimées, présentes et à venir, en signe de la bénédiction du Seigneur et de notre très bienheureux père François, et de ma bénédiction à moi, votre mère et servante.